

# Obligations et actions de la Ville

7 décembre 2021

La Ville doit fournir du personnel, créer et entretenir les bâtiments, gérer l'inscriptions et la répartition des élèves des écoles primaires publiques dont elle a la charge. Au-delà des obligations, la municipalité a choisi de s'engager fortement auprès de l'Éducation nationale, pour assurer aux enfants sébastiennais un enseignement de qualité et des conditions d'accueil optimales.

## Obligations

- Gestion prévisionnelle des effectifs scolaires.
- Sectorisation (établissements de la carte scolaire). Nous avons cinq groupes scolaires publics sur la commune.
- Construction, restructuration et entretien des écoles.
- Équipement des écoles publiques en mobilier scolaire, informatique et audiovisuel.
- Dotation des écoles publiques en crédits scolaires (fournitures scolaires).
- Mise à disposition des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), pour une aide aux enseignants des classes maternelles.
- Nettoyage des locaux.

## Actions

Au-delà des obligations, la municipalité a choisi de s'engager fortement auprès de l'Éducation nationale, pour assurer aux enfants sébastiennais un enseignement de qualité et des conditions d'accueil optimales :

- Préinscriptions scolaires prises par le service Vie scolaire.
- Accueil périscolaire matin et soir dans des salles réservées et aménagées, dans toutes les écoles.
- Surveillance des entrées et sorties des élèves aux abords des écoles.
- Mise à disposition d'un technicien pour la maintenance du matériel informatique installé, d'une part dans un atelier créé par la Ville dans chaque école élémentaire, et d'autre part en fond de chaque classe élémentaire et classe de grande section maternelle.
- Aide aux enseignants dans la mise en place des programmes scolaires, par la mise à disposition :
  - des moniteurs d'éducation physique et sportive utilisant les gymnases attenants à chaque groupe scolaire ;
  - des maîtres nageurs utilisant la piscine municipale.
- Aide aux enseignants dans la mise en place de projets pédagogiques, par la mise à disposition :
  - des agents du patrimoine utilisant les bibliothèques-centres de documentation (BCD) installées et équipées par la Ville dans chaque école, ainsi que la médiathèque ;
  - des agents de la police municipale intervenant dans le cadre des « journées de la sécurité » ;
  - d'un intervenant de l'école municipale de musique, accompagnant les enseignants sur leurs projets musicaux ;

- subventionnement par la Ville des classes transplantées et des actions pédagogiques particulières.
- Spectacles pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville.
- Expositions diverses complémentaires au programme scolaire.
- Participation des enfants des écoles élémentaires au Conseil municipal enfants et débats en groupe de réflexion.
- Subventionnement des fêtes de fin d'année.
- Service complet de l'interclasse (restauration/encadrement/animations) :
  - fabrication en interne, à partir de produits frais, des repas élaborés par la diététicienne de la Ville ;
  - distribution des repas dans dix restaurants entièrement réaménagés ;
  - plan de formation continue pour le personnel assurant la surveillance de l'interclasse ;
  - un atelier « jeux calmes » et/ou une animation sportive sont proposés chaque midi aux enfants ;
  - un éducateur/référent assure la liaison entre les temps scolaires et interclasses et coordonne les activités.

## Contact

### Vie scolaire

7 rue du Petit Anjou  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 37

### Écrire

Du lundi au vendredi,  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Fermé le jeudi matin



- Contact